

*Perche, Poitou, la Rochelle, avec la Saintonge, le Pays d'Aunis, BroUAGE, les Îles de Ré & d'Oleron.* Ce Seigneur a aussi dans son département les Académies; ce qui cause beaucoup de joye aux gens de Lettres, qui trouvent en lui un véritable Mécène. Le département de la Maison du Roi est réuni avec ceux qu'a le Comte de Saine Florentin, aussi Secrétaire d'Etat. Celui de la Marine, du Commerce maritime, & des Colonies Françaises, a été donné, avec le titre de Secrétaire d'Etat, à Mr. Rouillé, Conseiller d'Etat, l'un des Commissaires nommés pour le règlement des affaires de commerce entre ce Royaume & la République des *Provinces-Unies*. La Charge de Commissaire du Roi & Inspecteur-Général de la Compagnie des Indes, dont ce dernier étoit revêtu, a été donnée à Mr. de Montaran, Intendant du Commerce.

Ce qui surprend d'autant plus en ceci, c'est que le Comte de Maurepas étoit employé depuis 35 ans. Personne d'ailleurs ne disconvient qu'avec beaucoup d'esprit & de pénétration, il n'avoit de grands talens pour la charge qu'il exerçoit. Mais le grand objet du rétablissement de la Marine demande une attention si suivie & de si grands détails, que pour peu que quelques-uns échappent ou soient négligés, il peut en résulter un dérangement général dans le tout.

Avant ce qui est arrivé à Mr. de Maurepas, on avoit réglé de la manière suivante les Bureaux ou départemens de la Secrétairerie d'Etat pour les affaires étrangères. Le département de celles du Nord a été conféré à Mr. de Buffly, ci-devant Ministre de France aux Cours de Vienne & de Londres. Mr. Tercier, ci-devant Secrétaire d'Ambassade aux Conférences d'*Aix-la Chapelle*, est